

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

STAMMOPUR RD 5

UFI: 8M00-Q0KU-P00P-FPU2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Détergent. Nettoyant des instruments à ultrasons, concentré.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik
Rue: Heinrichstr. 3 – 4
Lieu: D-12207 Berlin, GERMANY
Téléphone: +49 30 76880-280
E-mail: info@dr-stamm.de
Internet: www.dr-stamm.de
Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse (Tel. 145, 24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts
hydroxyde de sodium

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 2 de 14

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7732-18-5	Eau			60-80 %
	231-791-2			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			<6,5 %
	200-661-7		01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			<6,0 %
	307-055-2		01-2119489924-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé			<6,0 %
	-		*	
	Eye Irrit. 2; H319			
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol			<5,0 %
	201-993-5	604-020-00-6	01-2119511183-53	
	Self-heat. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H251 H302 H314 H318 H335 H400 H410			
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate, Sel de sodium			<3,0 %
	257-573-7		01-2119493601-38	
	Met. Corr. 1; H290			
1310-73-2	hydroxyde de sodium			<2,0 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Skin Corr. 1A; H314			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 3 de 14

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	<6,5 %
		par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 13100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5840 mg/kg	
97489-15-1	307-055-2	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	<6,0 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500-2000 mg/kg	
68920-66-1	-	C16-C18 Alcool gras éthoxylé	<6,0 %
		par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
90-43-7	201-993-5	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol	<5,0 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 591 mg/kg	
51981-21-6	257-573-7	N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate, Sel de sodium	<3,0 %
		par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium	<2,0 %
		par voie orale: DL50 = 2000 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2	

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

5 % - < 15 % agents de surface non-ioniques.

Information supplémentaire

*Polymer

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 4 de 14

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détergent.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	SSC, B	
		400	1000		VLE courte durée		
1310-73-2	Soude caustique (inhalable)	-	2		VME 8 h	SSC	
		-	2		VLE courte durée		

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 5 de 14

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	S	b

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	500 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	89 mg/m³
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/cm²
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	35 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	2,8 mg/cm²
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,57 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12,4 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	7,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	2,8 mg/cm²
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényle-2-ol			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	21,84 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	19,25 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,4 mg/kg p.c./jour
1310-73-2	hydroxyde de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Sol		28 mg/kg
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	
Eau douce		0,04 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,06 mg/l
Eau de mer		0,004 mg/l
Sédiment d'eau douce		9,4 mg/kg
Sédiment marin		0,94 mg/kg
Sol		9,4 mg/kg
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol	
Eau douce		0,0009 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,027 mg/l
Eau de mer		0,00009 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,1284 mg/kg
Sédiment marin		0,01284 mg/kg
Intoxication secondaire		1,87 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,56 mg/l
Sol		2,5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié:

PE (polyéthylène). Epaisseur du revêtement: 0,5 mm période de latence: >=8h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). 0,5 mm période de latence: >=8h

NBR (Caoutchouc nitrile). 0,35 mm période de latence: >=8h

Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré). 0,5 mm période de latence: >=8h

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Modèles de gants recommandés : Camapren 722, Producteur: KCL, Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 7 de 14

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	jaune - marron clair	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:	-5 °C	Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>100 °C	
Inflammabilité:	non inflammable	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable	
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable	
Point d'éclair:	>80 °C	
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	13,5 (conc.) 10,9 (1 %)	DGF H-III 1
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité:	complètement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
La vitesse de dissolution:	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
La stabilité de la dispersion:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	1,052 g/cm³	DIN 12791
Densité apparente:	non applicable	
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion	
non explosif.	
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	
non comburant.	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.2. Stabilité chimique

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 8 de 14

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Acide, concentré. Métaux légers.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 5840 mg/kg	rat		OECD 401
	cutanée	DL50 13100 mg/kg	kan		OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >20 mg/l	rat		OECD 403
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts				
	orale	DL50 500-2000 mg/kg	rat		OECD 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	mouse		
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Ratte		
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol				
	orale	DL50 591 mg/kg	rat	msds	OECD 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	rat	msds	OECD 402
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	rat		Calculated
1310-73-2	hydroxyde de sodium				
	orale	DL50 2000 mg/kg	rat		

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 9 de 14

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Risque de lésions oculaires graves.

Effet irritant sur la peau : irritant.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 10 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9640 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA	OECD 203
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 >100 mg/l ()				
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,4 mg/l	96 h	Leuciscus idus		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >61 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9,81 mg/l	48 h	Daphnia magna		OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,85 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss		OECD 204
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,36 mg/l	22 d	Daphnia magna		OECD 202
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 30 mg/l	96 h			(CESIO 10/2015 (Env. class.))
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna		(CESIO 10/2015 (Env. class.))
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	msds	OPPTS 850.1075
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3,57 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	msds	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,7 mg/l	48 h	Daphnia magna	msds	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,036 mg/l	21 d	Pimephales promelas	msds	
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,468 mg/l	72 d	Pseudokirchneriella subcapitata	msds	OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,006 mg/l	21 d	Daphnia magna	msds	
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate, Sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnien		OECD 202
1310-73-2	hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 125 mg/l	96 h	Gambusia affinis	SDB Lieferant	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 40,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia	ECHA	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 11 de 14

demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
97489-15-1	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts			
	OECD 301 B	78 %	28	
	leicht biologisch abbaubar			
	OECD 301 E	98 %	28	
	leicht biologisch abbaubar			
	OECD 303 A	96,2 %	34	
	leicht biologisch abbaubar			
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé			
	OECD 301D	>70 %	28	
	Leicht biologisch abbaubar			
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol			
	OECD 301 B	70,8 - 75,5 %	28	
	readily biodegradable			
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium			
	OECD 301D	76 %	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol	3,18
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium	-11,95

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol	22,5		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 12 de 14

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

180106 Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et de la recherche associée; Déchets provenant de la recherche, des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies humaines; Produits chimiques composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

STAMMOPUR RD 5

Date de révision: 09.11.2025

No.: 83008

Page 13 de 14

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 6,2 % (65,1 g/l)
dans les vernis et peintures:**Législation nationale**

Teneur en COV (OCOV): 6,2 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 1.4., 2.3., 7.3., 9.1., 9.2., 10.6., 11.2., 14.

Abréviations et acronymes

Self-heat: Substance auto-échauffante ou mélange auto-échauffant

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

